



## Contestation de saisie administrative à tiers détenteur

Par **saoka**, le **23/01/2020** à **21:04**

Bonjour à tous,

J'ai reçu il y a un ans une notification de saisie administrative à tiers détenteur. Faute de disponibilité et d'information erronée, je n'ai pas pu contester cette notification dans les deux mois suivant la réception du courriel.

Pouvez vous m'indiquer quelles sont les voies de contestation ou de recours quand la saisie a déjà été réalisée ?

Je vous remercie par avance

Par **Visiteur**, le **23/01/2020** à **22:40**

Bonjour

Pour rappel, il n'est pas possible de contester le bien-fondé de la créance, le juge se borne à constater que la créance réclamée est celle qui est prévue par le titre exécutoire du créancier, sans pouvoir en discuter le principe.

Malheureusement, tous les délais sont dépassés.

[https://www.impots\\_saisie](https://www.impots_saisie)

Par **saoka**, le **23/01/2020** à **22:48**

Merci pour cette réponse Fabrice58.

J'ai reçu une notification d'opposition à tiers détenteur du centre des finances publiques m'informant qu'une certaine somme allait être prélevée sur mon compte, car j'étais redevable à l'égard d'une société.

Alors que cette somme avais déjà été régularisée auprès de cette entreprise.

Comme cette notification date d'un ans, j'aimerais savoir quel démarche puis-je entamer pour me faire rembourser ?

Par **saoka**, le **23/01/2020** à **22:49**

Je vous remercie [ESP](#)